

◆ HUMANISTE ■ EUROPÉEN ◆ ÉCOLOGISTE ■ SOLIDAIRE ◆ LIBRE



BIEN PLUS QU'UN MOUVEMENT

MOUVEMENT
DEMOCRATE



Marc Fesneau

Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

"La juste rémunération des agriculteurs n'est pas une option, mais un impératif."

POUR UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE



- Accentuer la planification territoriale **main dans la main** avec les élus locaux
- Sortir progressivement des énergies fossiles en **couplant nucléaire et énergies renouvelables**
- Soutenir financièrement les **ménages précaires** qui subissent les conséquences du dérèglement climatique
- Lutter contre la **pollution** plastique, atmosphérique et sonore
- ZFE : plus de souplesse et d'offres de **mobilités alternatives**
- Mettre en place une stratégie nationale de biodiversité en faveur du **patrimoine naturel français**

POUR UNE SANTÉ ACCESSIBLE À TOUS



- Regrouper l'offre de santé publique et privée : un **service public de santé territorialisé**
- Favoriser les **structures de proximité**, véritable outil de prévention
- Lutter contre les **déserts médicaux** : fin du **numerus clausus** et reprise d'activité partielle des soignants retraités
- Développer le **numérique**, outil d'amélioration de l'efficacité de notre système de soins
- Aller plus loin dans la mise en place du **congé de proche aidant**
- Faire de la santé mentale une **grande cause nationale**

POUR UNE ÉDUCATION FONDATRICE DE L'AVENIR



- Prioriser les **apprentissages fondamentaux**
- Combattre le **harcèlement scolaire**, désormais délit pénal
- Poursuivre la **revalorisation financière** de nos professeurs
- Réduire les effectifs par classe
- Continuer la lutte contre le **cyberharcèlement** en bannissant leurs auteurs des réseaux sociaux
- Sortir de leur précarité les accompagnants d'élèves en situation de handicap et les assistants d'éducation : un **CDI pour tous**

Sarah El Haïry

Ministre déléguée chargée de l'Enfance, de la Jeunesse et des Familles

"Ma mission : protéger les enfants, permettre l'épanouissement des jeunes et simplifier la vie des familles."



Marina Ferrari

Secrétaire d'État chargée du Numérique

"Le numérique doit irriguer les territoires. C'est un enjeu social et démocratique."

POUR UN PACTE DÉMOGRAPHIQUE



- Étendre le **congé paternité** et l'accueil de l'enfant à 28 jours
- Verser la prime de naissance au 7^e mois de grossesse
- Développer les **maisons de naissance**
- **Défiscaliser les pensions alimentaires** à hauteur de 4 000 € par an et par enfant pour le "parent gardien"
- **Supprimer les freins matériels** pour relancer la natalité

POUR UNE DÉMOCRATIE TOUJOURS PLUS VIVANTE



- Faire élire les députés à la **proportionnelle** pour que chaque voix compte
- Reconnaître le **vote blanc**
- Accroître la participation grâce au **vote à distance**
- Conjuguer **démocraties représentative et participative**

POUR UNE EUROPE PUISSANCE



- Reconquérir l'**autonomie industrielle européenne** et développer les énergies décarbonées
- Protéger les **frontières extérieures** et renforcer l'Europe de la défense
- Promouvoir un **salair minimum partout en Europe** contre le dumping social

Jean-Noël Barrot

Ministre délégué chargé de l'Europe

"Nous avons besoin d'une Europe unie, souveraine et démocratique dans le monde qui vient."



Réfléchissons
et proposons !

Participons !

SOIRÉE
DÉBAT

Échangeons !



Rassemblons-nous !



BIEN PLUS QU'UN
MOUVEMENT



Contribuons !



Retrouvons-nous !



Protégeons !



FRANCE
FORUM

Lisons et
commentons !



Fabriquons
les idées démocrates !



Agissons,
soyons solidaires !



ENGAGEZ-VOUS AU MOUVEMENT DÉMOCRATE !



LA LETTRE
D'INFO
du Mouvement
Démocrate

CHAQUE SEMAINE,
RECEVEZ LES NOUVELLES
DU MOUVEMENT
DÉMOCRATE, ET RESTEZ
INFORMÉS



JEM'ABONNE →

ADHÉSION



Par carte bancaire sur notre site :
mouvementdemocrate.fr

OU



Par chèque à l'ordre de l'ANF MoDem
à retourner au : Mouvement Démocrate,
133 bis rue de l'Université, 75007 Paris

NOM

PRÉNOM

ADRESSE

COURRIEL

PORTABLE

J'accepte de recevoir les informations du Mouvement Démocrate
Une possibilité de désabonnement vous sera proposée sur chaque envoi

20€ cotisation de base
soit 6,80 € après réduction d'impôts

10€ cotisation tarif réduit
étudiant, demandeur d'emploi

IMPORTANT :

(*) Les dons des personnes morales sont interdits. L'ANF-MoDem est l'association de financement du Mouvement Démocrate, agréée le 16 mai 2007. Pour cette année, le reçu vous sera adressé par courrier au cours du premier trimestre de l'année prochaine par l'ANF-MoDem. Le reçu délivré par la CNCCFP vous permettra de bénéficier de la réduction d'impôt dans les limites fixées par la loi. Conformément à l'article L.592 du code électoral, cette association de financement électoral est déclarée le 11 mai 2007, agrément du 16 mai 2007, est seule habilitée à recueillir des dons dans les limites précitées à L.11-4 de loi n°88-227 du 11 mars 1988, modifié, reproduit ci-dessous partiellement, A, B & C ; A., au premier alinéa de l'article 11-4 qui énonce que « Les dons consentis et les cotisations versées en qualité d'adhérent d'un ou de plusieurs partis politiques par une personne physique dont l'identité est l'une ou plusieurs associations agréées en qualité d'association de financement ou à un ou plusieurs mandataires financiers d'un ou de plusieurs partis politiques ne peuvent annuellement excéder 7500 euros » ; B., au troisième alinéa de l'article 11-4 qui énonce que « Les personnes morales à l'exception des partis ou groupements politiques ne peuvent contribuer au financement des partis ou groupements politiques, ni en consentant des dons, sous quelque forme que ce soit, à leurs associations de financement ou à leurs mandataires financiers, ni en leur fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués ; modification de l'article 11-4 de la loi n°88-227 du 11 mars 1988 par l'article 25 de la loi n°2017-1359 du 13 sept. 2017 » ; « Une personne physique peut verser un don à un parti ou groupement politique si elle est de nationalité française ou si elle réside en France » ; C., au premier alinéa de l'article 11-5 qui énonce que « Ceux qui ont versé des dons à un ou plusieurs partis politiques en violation de l'article 11-4 sont punis d'une amende de 3750 euros et d'un an d'emprisonnement » Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez exercer ces droits en nous écrivant à l'adresse postale suivante : Mouvement Démocrate, 133 bis rue de l'Université - 75007 Paris